

Département  
**SOMME**

Arrondissement  
**AMIENS**

## MAIRIE DE THÉZY-GLIMONT

3 rue de l'Église

80440 THEZY-GLIMONT

Canton  
**AILLY-SUR-NOYE**

Commune  
**THÉZY-GLIMONT**

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40

Mail : [mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com](mailto:mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com)



*Retrouvez tous les bulletins municipaux en ligne, sur le site de la commune "[ville-thezyglimont.fr](http://ville-thezyglimont.fr)"  
et nos réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Illiwap)*

# BULLETIN D'INFORMATION – NOVEMBRE 2023

## QUALITÉ DE L'EAU

Dans le cadre de l'autocontrôle de l'eau potable réalisé par Amiens Métropole et Veolia Eau, prestataire de service, sur la commune de Thézy-Glimont, un risque de dégradation bactériologique a été identifié et a donné lieu à une information de la situation à l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

L'ARS, en charge du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable, a diligenté deux analyses sur la commune de Thézy-Glimont le 21/09 et le 02/10. Ces analyses ont présenté des résultats conformes et ont permis de garantir la qualité de l'eau distribuée. Pour rappel, l'ARS est en charge d'imposer des recommandations ou des restrictions d'usage en cas de dégradation de l'eau constatée.

Par mesure de précaution, des panneaux eau non potable ont été installés au niveau des points d'eau du cimetière. Ce dernier est desservi par un branchement d'eau de grande longueur. En cas de renouvellement d'eau insuffisant sur ce branchement, une dégradation ponctuelle de l'eau peut y être constatée.

## 11 NOVEMBRE

Dans le cadre des célébrations de l'armistice de la guerre de 1918, une cérémonie aura lieu au monument aux morts de Thézy-Glimont **le samedi 11 novembre à 11h30**.

Un vin d'honneur sera servi au café Couleurs d'Antan à l'issue de la cérémonie.

## REPAS DES AINÉS

Le repas des aînés aura lieu à la salle des fêtes de Thézy-Glimont

**le samedi 20 février 2024 à 12h00.**

Ce repas est ouvert à tous, sous réserve de s'inscrire avant le 15 novembre à la mairie.

Le repas est pris en charge par la commune pour les aînés s'étant inscrit, comme tous les ans. Pour les autres personnes souhaitant participer à ce repas, une participation financière sera demandée.